



Assemblée générale

Distr. générale
13 mai 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 123 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/53/908) et son rapport sur le projet de budget pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 au titre de la liquidation de la MONUA (A/53/937). À l'occasion de l'examen de ces rapports, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires.

Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

2. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MONUA (A/53/908), le crédit d'un montant brut total de 175 millions de dollars (montant net : 170 741 200 dollars) ouvert au titre du fonctionnement de la MONUA pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, a été employé pour des dépenses d'un montant brut total de 170 428 100 dollars (montant net : 166 466 100 dollars), laissant un solde inutilisé d'un montant brut de 4 571 900 dollars (montant net : 4 275 100 dollars).

3. Ce solde inutilisé d'un montant brut de 4 571 900 dollars (montant net : 4 275 100 dollars) résulte d'une diminution des ressources nécessaires au titre du personnel militaire (83 000 dollars), du personnel civil (4 368 400 dollars), des dépenses opérationnelles (2 247 300 dollars) et des contributions du personnel (296 800 dollars), partiellement contrebalancée par des dépenses supplémentaires s'élevant à 2 423 600 dollars, à raison de 19 300 dollars au titre des autres programmes et 2 404 300 dollars au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (A/53/908, annexe II).

4. Le Comité consultatif note qu'un montant total de 3 525 300 dollars correspond aux dépenses ci-après datant de la période 1996-1997 mais comptabilisées au cours de l'exercice

financier 1997-1998 : indemnités de subsistance (missions) versées aux observateurs militaires (82 500 dollars), dépenses au titre des rations (2 490 000 dollars) et des indemnités journalières (60 300 dollars) pour les contingents militaires, dépenses de communications par les réseaux commerciaux (875 800 dollars), programmes de déminage (9 400 dollars) et aide au désarmement et à la démobilisation (7 300 dollars) (A/53/908, annexe II).

5. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que les dépenses de 1996-1997 mentionnées ci-dessus, en particulier au titre des rations et des indemnités journalières, ont dû être comptabilisées au cours de l'exercice financier 1997-1998 à cause de retards dans la remise des factures et des demandes de paiement. Le Comité consultatif estime que le contrôle général des dépenses de cette mission laisse à désirer. À cet égard, le Comité consultatif rappelle les observations faites par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période prenant fin le 30 juin 1998 (A/53/5, vol. II, par. 105 et 109) et celles du Bureau des services de contrôle interne sur les audits des activités d'achat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (A/52/881, par. 32 à 37). Le Comité consultatif veut croire que les enseignements tirés de cette expérience seront mis à profit dans les autres missions.

6. Au paragraphe 17 du rapport sur l'exécution du budget de la MONUA, le Secrétaire général a indiqué qu'au sujet du financement de la Mission, l'Assemblée générale voudrait peut-être prendre une décision sur l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 4 571 900 dollars (montant net : 4 275 100 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Le Comité consultatif recommande de tenir compte de ce solde pour évaluer les ressources nécessaires pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 (voir par. 15 ci-après).

Montant estimatif des dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

7. Par ses résolutions 52/8 C du 26 juin 1998 et 53/211 du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut total de 133 099 080 dollars (montant net : 128 876 680 dollars), comprenant 2 299 080 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, pour le fonctionnement de la Mission du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

8. Par sa résolution 1229 (1999) du 26 février 1999, le Conseil de sécurité a pris note du fait que le mandat de la MONUA venait à expiration le même jour et a approuvé la proposition figurant dans le rapport du Secrétaire général au Conseil en date du 24 février 1999 (S/1999/202) concernant la liquidation technique de la Mission.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'en application de la résolution 1229 (1999) du Conseil de sécurité, le plan opérationnel de la Mission avait été révisé au début du mois de mars 1999 pour tenir compte du retrait progressif des contingents militaires, du rapatriement du personnel civil et des ajustements concomitants des dépenses opérationnelles.

10. Le Comité consultatif a été informé également que, sur le crédit d'un montant brut total de 133,1 millions de dollars ouvert pour l'exercice financier 1998-1999, un montant brut estimatif de 80,3 millions de dollars avait été employé au titre des dépenses de la MONUA entre le 1er juillet 1998 et le 31 mars 1999, laissant un solde de 52,8 millions de dollars. Le Comité consultatif a été informé en outre que ce solde serait nécessaire pour couvrir les dépenses de la Mission pour la durée de l'exercice financier restant à courir.

11. À cet égard, le Comité consultatif a été informé qu'il ressort d'un examen de l'état des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel appartenant aux contingents qu'ils ont procuré à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola

(UNAVEM) et à la MONUA depuis leur création, que l'application rétroactive à la Mission des nouvelles procédures de remboursement du matériel appartenant aux contingents a fait apparaître des dépenses supplémentaires estimées à environ 35 millions de dollars; le financement de ces dépenses supplémentaires non budgétisées devra provenir des crédits ouverts initialement par l'Assemblée générale pour le fonctionnement de la MONUA durant l'exercice financier 1998-1999. Le Comité rappelle et réaffirme le paragraphe 19 de son rapport sur l'application de la réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel des contingents (A/53/944).

12. Le Comité consultatif a été informé aussi qu'un rapport complet sur l'utilisation des crédits ouverts par l'Assemblée générale pour le fonctionnement de la MONUA pendant l'exercice biennal 1998-1999 sera soumis par son intermédiaire à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget de la MONUA pour cet exercice. Le Comité réexaminera notamment la question de l'évaluation des montants à rembourser au titre du matériel des contingents.

13. Comme indiqué dans le résumé du rapport du Secrétaire général sur la liquidation de la MONUA (A/53/937), le montant estimatif brut des dépenses pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 s'élève à 7 millions de dollars (montant net : 6 642 300 dollars).

14. Le Comité consultatif note que le paragraphe 9 du rapport mentionné plus haut fait état de prévisions de dépenses pour le déploiement de deux compagnies d'infanterie du 1er juillet au 31 août 1999 pour assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies, et pour la mise en place d'une petite unité sanitaire. Il prévoit également d'affecter dans la zone de la mission, durant la période allant du 1er juillet au 31 octobre 1999, des spécialistes de l'administration et de la logistique chargés des activités de liquidation de la MONUA et des missions qui l'ont précédée. En outre, pour accomplir les dernières tâches de liquidation, le projet de budget prévoit le déploiement de six membres du personnel civil au Siège pour la période allant du 1er novembre 1999 au 31 janvier 2000.

15. Au paragraphe 25 du même rapport, le Secrétaire général a précisé les dispositions que l'Assemblée générale pourrait souhaiter prendre au sujet du financement de la MONUA. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 7 millions de dollars (montant net : 6 642 300 dollars) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Le Comité consultatif recommande également que l'Assemblée générale tienne compte, pour apprécier les besoins de ressources, du solde inutilisé d'un montant brut de 4 571 900 dollars (montant net : 4 275 100 dollars) mentionné au paragraphe 17 du rapport sur l'exécution du budget de la MONUA (A/53/908) ainsi que du solde inutilisé d'un montant brut de 149 720 dollars (montant net : 49 625 dollars) afférent à UNAVEM et à UNAVEM II, mentionné dans le rapport du Secrétaire général sur la liquidation de la MONUA (A/53/937, par. 25).